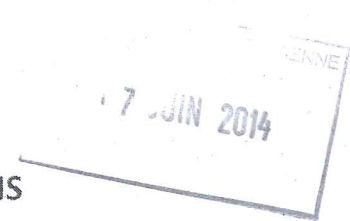




NOTRE SERVICE
POUR VOS DECHETS
c'est tout naturel!

N° 14.30
CONTRIBUTIONS JOURNEE DE
L'ENVIRONNEMENT.NETTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 28 mai 2014, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 11 juin de l'an deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires Votants : 102

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (42)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (15)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (14)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (7)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (24)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. ROSTAING Frédéric, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le SMND a organisé le 05 avril 2014 en collaboration avec les communes et les intercommunalités, la journée de l'environnement.nette (nettoyage de printemps).

A ce titre, notre collectivité a déployé un certain nombre de moyens en terme de communication et de supports remis aux participants (gilets, sacs cabas, diplômes, outils pédagogiques...). Il a été également convenu que le SMND centralisait les commandes de certains matériels (gants adultes et enfants, sacs poubelles, sacs à gravats) pour les intercommunalités et les communes, charge à ces collectivités de rembourser les frais engagés.

Il convient donc aujourd'hui de fixer les contributions de chaque collectivité, en fonction des frais réels engagés :

- Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	= 848,98€
- Communauté de Communes de l'Est Lyonnais	= 513,70€
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien	= 247,13€
- Communauté de Communes de l'Isle Crémieu	= 1 031,59€
- Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné	= 477,29€

Les contributions de chaque collectivité feront l'objet d'un titre de recette.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 11 juin 2014

Henri LEVY,
Président

